



Année scolaire 2021-2022

NOM, Prénom :

DOSSIER INFIRMERIE

Merci de compléter lisiblement et précisément ce dossier :

- ◆ la « **FICHE SANTÉ** » si vous souhaitez transmettre des informations **CONFIDENTIELLES**, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.
- ◆ la « **FICHE D'URGENCE** »

La loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé définit dans l'article L.1111-4 qu' « aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne » et que « ce consentement peut être retiré à tout moment ». Il doit d'ailleurs être renouvelé avant tout geste médical ou chirurgical important car le consentement n'est pas donné une fois pour toutes

FICHE SANTÉ 2021/2022

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :

.....

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :

.....

.....

.....

- ◆ Votre enfant présente un trouble de l'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...) :

Oui

Non

Si oui, veuillez faire une demande par courrier, à joindre dans le dossier d'inscription. Un dossier d'**Aménagement d'épreuves** vous sera remis.

- ◆ Votre enfant présente une maladie chronique ou un problème de santé particulier :

Oui

Non

Si oui, l'infirmière vous invite à une rencontre dès la rentrée ou à lui téléphoner. Un **Projet d'Accueil Individualisé** (à faire remplir par le médecin spécialiste ou le médecin traitant) vous sera remis.

Allergie(s) :

.....

.....

.....

Si votre enfant présente une allergie à un aliment, un produit ou à la piqûre d'abeille ou de guêpe pouvant mettre en jeu le pronostic vital : **demandez à votre médecin traitant une ordonnance précise de la conduite à tenir en cas de réaction allergique** en tenant compte que nos élèves sont souvent en sorties pédagogiques en pleine nature (privilégier les médicaments orodispersibles ou injectables ne nécessitant pas d'être conservés au frais) et prévoir une dose pour votre domicile, plus une dose pour le lycée.

Chaque élève qui sera amené à prendre des médicaments, au cours de l'année scolaire dans l'enceinte de l'établissement, devra fournir une ordonnance à l'infirmière.

FICHE D'URGENCE 2021/2022

Le responsable légal est invité, dans l'intérêt de l'élève, à remplir le plus exactement possible le formulaire ci-dessous

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL valable dans l'enceinte du lycée, lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger et par les services d'urgence.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Classe :

Régime : Interne Demi-pensionnaire Externe

Date de naissance :

N° de sécurité sociale de l'élève :

Numéro de portable de l'élève :

Personnes à prévenir : veuillez cocher la case pour le représentant légal.

Parent 1 <input type="checkbox"/>	Parents 2 <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tel domicile :	Tel domicile :	Tel domicile :
Tel travail :	Tel travail :	Tel travail :
Portable :	Portable :	Portable :
Adresse mail :	Adresse mail :	Adresse mail :

Tournez S.V.P →

Observations particulières que vous jugez utiles de signaler (traitements, précautions à prendre ...):

.....
.....
.....
.....
.....

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

.....
.....
.....

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATIONS

Autorisation médicale

- ◆ J'autorise le chef d'établissement ou son représentant à prendre toute décision nécessaire en cas d'urgence médicale au cas où les responsables légaux ne pourraient être joints immédiatement.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

Oui Non

- ◆ J'autorise l'anesthésie de mon enfant au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il aurait à subir une intervention chirurgicale.

Oui Non

Signature du représentant légal

Dans tous les cas l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal